



## **PAR COURRIEL**

Le 11 février 2022

## Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 8 février dernier votre demande d'accès visant à obtenir l'achalandage (nombre de traversées, de véhicules et de passagers transportés) du 1er au 31 décembre 2021 pour les traverses de Tadoussac et de L'Isle-aux-Coudres.

Voici les statistiques d'achalandage pour les traverses suivantes :

Tadoussac

➤ Nombre de traversées : 2 745

➤ Nombre de véhicules transportés : 41 673 ➤ Nombre de passagers transportés : 64 430

L'Isle-aux-Coudres

> Nombre de traversées : 798

➤ Nombre de véhicules transportés : 13 235 ➤ Nombre de passagers transportés : 20 430

... 2

traversiers.com

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Original signé par

## Marie-Gabrielle Boudreau, avocate

Directrice principale des affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours